



**Postes nécessitant la connaissance
d'une langue autre que le français**

Conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*, la Municipalité de Weedon publie, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels elle exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.

**Poste exigeant la connaissance spécifique d'une
autre langue que le français :** **Aucun**

**Poste pour lequel la connaissance spécifique d'une
autre langue que le français est souhaitable :** **Aucun**

DONNÉE À WEEDON LE 13 FÉVRIER 2025.

Josée Bolduc
Directrice générale / greffière trésorière